

AFFAIRE N° 24

AMENAGEMENT DU RAIDILLON DE SAINT-FRANCOIS
ENTRE LE CHEMIN DE LA COMETE ET LA MAIRIE ANNEXE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Edith NALEM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de réaliser l'aménagement du raidillon de Saint-François, entre le Chemin de la Comète et la Mairie Annexe, soit sur une longueur totale de 494 m environ.

Les travaux consisteront à réaliser une bande bétonnée de 0,10 cm d'épaisseur sur une largeur de 2 m, et à prévoir un assainissement des eaux pluviales au moyen d'un caniveau.

Le coût de l'opération est estimé à 600 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 233.121 du Budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet, ainsi que son financement ;
- de m'autoriser :

- * à lancer l'appel d'offres ;
- * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à prendre toutes mesures pour engager, si nécessaire, les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au Budget pour cette opération ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Compte tenu de la nécessité de ces travaux, les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Il s'agit ici de réaliser un sentier de 494 m. Le coût de l'opération -600 000 F- me semble relativement ~~elevé~~. Mais, vous obtiendrez certainement de meilleures offres à la suite du lancement de l'appel d'offres.

LE MAIRE : Bien entendu. Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*